

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/12/21/2021030017/justel>

Dossier numéro : 2020-12-21/15

Titre

21 DECEMBRE 2020. - Arrêté ministériel fixant un programme de protection des espèces pour les oiseaux de prairie avec un accent sur la barge à queue noire (*Limosa limosa*) et le courlis (*Numenius arquata*).
(TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 18-01-2021 page : 2369

Entrée en vigueur : 28-01-2021

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)